

Département de la  
Moselle

20 12 / 002

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

-----  
Arrondissement de  
Thionville - Est

Séance du 21 Février 2012

-----  
Conseillers élus  
15

Sous la Présidence de ROLLINGER Gérard :

-----  
Conseillers en  
fonction  
15

Sous la Présidence de : ROLLINGER Gérard, Maire,  
Etaient présents : PATOUT – Mme DELEURME – ROLLINGER  
Michel – ENGELBERT – Mme DISTEL – IRR – Mme CYRON –  
GUTIERES – LANGARD – HAMMES – BOUZENDORFFER -

-----  
Conseillers présents

12

Absent avec procuration : Mme DI VITA Anne  
Absents non excusés : VAN KOUWEN – LEG

Convocation du 13 février 2012

**N° 01/02/2012**

**Objet** : Compte administratif commune 2011.

Sous la présidence de M. PATOUT Gilbert, adjoint au maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 de la commune présenté par le Maire comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
<b>Recettes</b>	540 378,99	269 198,52	
<b>dépenses</b>	363 780,49	233 993,87	
<b>excédent</b>	176 598,50	35 204,65	=211.803,15

En tenant compte de l'excédent reporté de 2010 d'un montant de 253170.10 le résultat se présente comme suit :

211.803,15 + 253.170,10 = 464.973.25

restes à réaliser en investissement :

DEPENSES : 471 510,52 €

RECETTES : 0 €

**N° 02/02/2012**

**Objet** : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 commune APACH

Le Conseil Municipal,  
Réuni sous la présidence de M. ROLLINGER Gérard  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011

considérant.....

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **176 598,50 €**
- un déficit de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat comme suit :

---

**POUR MEMOIRE**

---

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)  
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)

2012/002

€

**Virement à la section d'investissement**

RESULTAT DE L'EXERCICE : **EXCEDENT** 176 598,50 €

DEFICIT

A) EXCEDENT AU 31/12/2011 €

**Affectation obligatoire**

- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)  
Déficit résiduel à reporter

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) €

- **Solde disponible**

Affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) 176 598,50 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)
- Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur  
pour .....

B) DEFICIT AU 31/12/2011

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)

**Reprise sur l'excédent antérieur reporté** (report à nouveau créditeur)

**Déficit résiduel à reporter – budget primitif 20..**

**Excédent disponible (voir A – solde disponible)**

**C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté**

Fait à APACH, le 21/02/2012

Le Maire,

Délibéré par :

- le Conseil Municipal,

A APACH, le 21/02/2012

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes :

Contre :

Pour :

Date de convocation : 13/02/2012

Certifié exécutoire par :

- le Maire

compte-tenu de la réception

en Sous Préfecture, le 22/02/2012

et de la publication, le 22/02/2012

**N°03/02/2012**

**Objet : Compte de gestion commune 2011.**

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité approuve le compte de gestion commune 2011 présenté par le receveur municipal.

2012/002

**N° 04/02/2012**

**Objet :** Compte administratif assainissement 2011.

Sous la présidence de M. PATOUT Gilbert, adjoint au maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 assainissement présenté par le Maire comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	
<b>Recettes</b>	67 667,88	28 528,49	
<b>dépenses</b>	23 729,27	120 183,33	
<b>résultat</b>	43 938,61	-91 654,84	- 47 716,23

En tenant compte du déficit reporté de 2010 d'un montant de -20.951,77 €, le résultat se présente comme suit :  
(-47.716,23) + (-20.951,77) = - 68.668 €

**Restes à réaliser en investissement :**

DEPENSES : 1.210.531,70 €  
RECETTES : 15.608,95 €

**N° 05/02/2012**

**Objet :** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 assainissement Apach

Le Conseil Municipal,  
Réuni sous la présidence de M. ROLLINGER Gérard  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 le 21/02/2012  
considérant.....

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de : **43 938,61 €**
- un déficit d' exploitation de .....

Décide d'affecter le résultat comme suit :

**POUR MEMOIRE**

<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	.....
<b>Excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	.....
<b>Virement à la section d'investissement</b>	.....

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>43 938,61 €</b>
	<b>DEFICIT</b>	

A) EXCEDENT AU 31/12/2011

**Affectation obligatoire**

\* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) .....  
Déficit résiduel à reporter .....

- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) **43 938,61 €**
  - **Solde disponible** .....
- Affecté comme suit :
- \* affectation complémentaire en réserves (compte 1068) .....
  - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)
  - Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur

pour .....

2012/002

B) DEFICIT AU 31/12/2011	.....
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	.....
.....	.....
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	.....
Déficit résiduel à reporter – budget primitif 20..	.....
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	.....
<hr/>	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	.....

Fait à APACH, le 21/02/2012

Le Maire,

Délibéré par :

- le Conseil Municipal,

A APACH, le 21/02/2012

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes :

Contre :

Pour :

Date de convocation : 13/02/2012

Certifié exécutoire par :

- le Maire

compte-tenu de la réception

en Sous Préfecture, le 22/02./2012

et de la publication, le 22/02/2012

**N°06/02/2012****Objet** : Compte de gestion Assainissement 2011.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité approuve à l'unanimité le compte de gestion assainissement 2011 présenté par le receveur municipal.

**N°07/02/2012****Objet** : subvention séjour scolaire

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité accepte de verser une subvention de 50,00 € pour la participation à un séjour scolaire d' un enfant d'Apach fréquentant le Collège de la Milliaire à Thionville.

Pour extrait conforme,

APACH, le 22/02/2012

